

| | |
|---|--|
| <p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 18 décembre 2023</p> | <p>DATE DE CONVOCATION : 11 décembre 2023 DATE D’AFFICHAGE : 13 décembre 2023</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 16 Nombre de Conseillers votants : 17</p> |
|---|--|

L’an deux mil vingt-trois, le lundi 18 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALLANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Madame Monique TATTEVIN (ayant reçu le pouvoir de Mme Estelle HERVY), Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Mesdames Bernadette BROSSEAU, Caroline THOBIE et Anne GROLEAU et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absente excusée : Madame Estelle HERVY

Absentes : Madame Delphine JOFFRAUD et Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE

Pouvoir : Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Monique TATTEVIN

Monsieur Rémy CHATTON a été élu secrétaire de séance.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET VILLE AU BUDGET PORT SUR L’EXERCICE 2024

Il est rappelé que le budget port de Kercabellec depuis la disparition en 2019 de la dotation libre d’emploi versée par le Département du fait de la création d’un syndicat mixte des ports de Loire-Atlantique, n’a plus assez de recettes pour faire face aux dépenses, dont la quasi-totalité sont des opérations d’amortissement, donc des opérations d’ordre. Sur un montant de dépenses de fonctionnement d’environ 88 000 €, les amortissements sont de l’ordre de 75 000 €. Les recettes quant à elles sont d’environ 19 600 €.

Aussi, pour assurer l’équilibre financier du budget 2024 du port de Kercabellec dans l’optique de sa clôture à la fin de cet exercice, il est nécessaire que le budget de la ville verse une subvention exceptionnelle en 2024 au budget port de Kercabellec.

Le budget du Port de Kercabellec étant qualifié de SPIC (Service Public Industriel et Commercial) doit être financé uniquement par les recettes liées à l’exploitation. Néanmoins, l’article L.2224-2 du CGCT prévoit trois exceptions :

- Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement,
- Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d’investissements, qui en raison de leur importance et eu égard au nombre d’usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

- Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Une nouvelle DSP (délégation de service public) imposant une contrainte particulière au budget de fonctionnement du port et la charge des amortissements que ne peuvent supporter les usagers, le budget port 2024 pourra bénéficier, exceptionnellement d'un versement d'une subvention d'équilibre du budget ville, d'autant plus que cette subvention exceptionnelle s'inscrit dans une démarche de la commune pour clôturer le budget du port de Kercabellec fin 2024.

En conséquence, une subvention exceptionnelle du budget ville d'un montant de 69 590 € sera versée au budget port 2024, sachant que cela ne va pas générer un excédent du budget du port de Kercabellec pour son dernier exercice.

La commission finances du 11 décembre 2023 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal vote, à la majorité et 3 abstentions, l'attribution d'une subvention exceptionnelle du budget ville en faveur du budget port sur l'exercice 2024 d'un montant de 69 590 €.

Reçu au contrôle de légalité

le 20/12/2023

Publié ou notifié

le 22/12/2023

Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD

Maire

